

ACADEMIE DE POITIERS

Collège Arlette GUIRADO

24 A rue du Pâtis – 17520 ARCHIAC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 28 mars 2022

Présidence de Monsieur Eric LE NAOUR

Quorum : 13

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 février 2022		3	32		
2 – Compte financier 2021		3	33, 34		
3 – Conventions, contrats		3	35		
4 – Voyages et sorties		3	37, 38, 42		
5 – Acceptation de dons		5	36, 41		
6 – Admission non-valeur		5	39		
7 – Questions diverses		6	40		

Le Président,
E. LE NAOUR

La Secrétaire,
E. THOMANN



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 28 mars 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LE NAOUR Eric	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P						
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe			E				
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P			SURGET Hélène			
	Commune siège	GONZALEZ Maurice			E				
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle	P						
		GUEBERT Daniel	P						
TOTAL		9	7		2				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHÉ Sandra			E	PICH Isabelle	P		
		BONNIER Sandra			E	GENESTE Laurent	P		
		BRISSON Sandra			E	MEHEE Tom			
		POUBLANC Claire	P			BARANGER Philippe	P		
		BERTEAU Pauline			E				
		MASSUYAU Alexandra	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	CADET Patricia	P						
		MARTINEAU Natacha	P						
TOTAL		8	4		4	3			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier	P			GARDEY Carole			
		HARTMANN Solange	P						
		MILLASSEAU Céline			A				
		THOMANN Emilie	P						
		GARDEY Sébastien	P						
		FLORIAN Carole			A				
	Elèves	LAVAURE Emma	P			VALLET Loïs			
		CRIQUIOCHE Charles			A	AUTISSIER Tristan			
TOTAL		8	5	2	1	2			
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne	P						
		SMITH Amandine							

En réponse à la sollicitation de Monsieur le Principal, Madame THOMANN, représentante des parents d'élèves, accepte d'effectuer le secrétariat de séance, ce dont il la remercie.

Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 février 2022

Il a été rédigé par Mme POUBLANC, représentante des Personnels enseignants.

Résultats du vote

Votants : 17 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 17

17h42 : Arrivée de Monsieur MAINDRON, Président du SIVOM

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

1. Compte financier

Madame KIROUANI, agent comptable, Monsieur LE NAOUR et Monsieur BAZIN présentent le compte financier sur un powerpoint.

17h45 : Arrivée de Monsieur LISSORGUES, parent d'élève

Résultat du vote pour l'arrêt, sans réserve, des comptes de l'exercice 2021 :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

Résultat du vote pour l'affectation du résultat entre le service général et le SRH :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

2. Convention, contrats

➤ Contrat d'entretien avec le prestataire « Assisteaux » de Valence-en-Poitou (86)

- - **Objet** : contrôle et entretien annuels des adoucisseurs d'eau en cuisine (chaufferie et four vapeur)
- - **Validité** : 1 an (a/c 01/01/2022) renouvelable 2 fois
- - **Contrepartie financière** : 229,50 € HT par an

Résultats du vote :

Votants : 19 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 19.

3. Voyages et sorties

3-1 . Bilan du séjour de ski à Saint Lary-Soulan

Vote du projet au CA du 9 novembre 2021

(Participation familiale aux frais de séjour de 300,00 €)

- **Destination** : Saint-Lary-Soulan (65)
- **Professeur coordinateur** : Madame Sandra LARCHÉ (EPS)
- **Public** :
 - élèves des classes de 5ème (43 participants sur 45 partants / 73 élèves)
 - 5 accompagnateurs
- **Objectifs du séjour** :
 - Pratique d'une activité de glisse (découverte ou perfectionnement)
 - Découverte du domaine montagnard
 - Apprentissage du vivre ensemble

- **Dates** : du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022 (4 nuitées)
- **Modalités** :
 - Transport aller-retour en autocar grand tourisme (Chaintrier autocars)
 - Hébergement et restauration en pension complète (ULVF les Ramondies)
 - 7 demi-journées de ski
 - Accès aux équipements et animations du centre

Après validation du budget définitif, un reliquat de 9,90 € par élève (participation familiale initialement arrêtée à 300,00 €) sera remboursé aux familles dans les meilleurs délais.

Résultat du vote du budget définitif du voyage :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

3-2 . **Projet de séjour surf à Vieux Boucau Les Bains**

- **Destination** : Vieux-Boucau-les-Bains (40)
- **Professeur coordinateur** : Madame Sandra LARCHÉ (EPS)
- **Public visé** :
 - Élèves des classes de 3ème (56 partants / 84 suite à recensement)
 - 5 accompagnateurs
- **Objectifs du séjour** :
 - maîtrise des techniques de base du surf et / ou du bodyboard
 - découverte du milieu littoral et de l'environnement océanique
 - sensibilisation à la protection de l'environnement
 - apprentissage du vivre ensemble
- **Dates** : du lundi 04 au mercredi 06 juillet 2022 (2 nuitées)
- **Modalités** :
 - transport aller-retour en autocar grand tourisme
 - hébergement et restauration en pension complète
 - 4 demi-journées de surf / bodyboard et 1 demi-journée libre (plage, randonnée...)
 - accès aux équipements et animations du centre

Appel d'offres à publier sur AJI :

lot n°1 = hébergement, restauration et activités

lot n°2 = transport

Question de Monsieur GARDEY : « Pourquoi pas le voyage en Espagne comme c'était prévu ? »

Monsieur LISSORGUES demande la visibilité pour l'an prochain.

Monsieur LE NAOUR répond que le voyage en Espagne n'a pas été fait comme prévu du fait des conditions sanitaires et des délais trop courts pour lancer l'appel d'offres au moment de la fin des restrictions sanitaires. Le choix d'envoyer les 3ème au surf paraissait plus logique vu que c'était leur dernière sortie avant de quitter le collège pour ce niveau.

Madame HARTMANN demande s'il y aura un séjour pour les 4èmes car ils ont été lésés à cause du COVID.

Monsieur GARDEY suggère de prévoir à l'avenir un séjour en France si le COVID perdure.

Monsieur LE NAOUR répond que la programmation de sortie ou de voyage scolaire relève de projet pédagogique porté par l'équipe pédagogique.

Lors du premier Conseil d'administration, le projet sera présenté pour l'année scolaire 2022/2023.

A ce jour, il n'est pas envisageable de s'engager sur une programmation pour la prochaine année scolaire. Les projets se mettront en place selon le contexte sanitaire, les choix pédagogiques et le

volontariat de l'équipe pédagogique pour encadrer les séjours.

Résultat du vote du budget prévisionnel du séjour et de la programmation :

Votants : 19 abstentions : 02 ; contre : 00 ; pour : 17

3-2 . **Projet de sortie à Hiers-Brouage**

- **Destination** : Marais de Brouage à Hiers-Brouage (17)
- **Professeur coordinateur** : Madame Sandra LARCHÉ (EPS)
- **Public visé (sortie obligatoire)** :
 - 75 élèves des classes de 4^{ème}
 - 7 accompagnateurs
- **Objectifs du séjour** :
 - Découverte d'un site du réseau des espaces naturels sensibles de la Charente-Maritime.
 - Participation à 2 activités proposées par le syndicat mixte de Brouage :
 - Jeu de piste découverte de la ville (patrimoine).
 - Atelier autour des chaînes alimentaires (environnement).
- **Dates** : jeudi 23 juin 2022
- **Modalités** :
 - transport aller-retour en autocar
 - Départ à 8h30 et retour pour 17h00
 - Pique-nique sur le site
- **Budget prévisionnel** :
 - Transport : pris en charge par le Département (transport parascolaire)
 - Activités : 5,50 € x 75 = 412,50 €

Résultat du vote d'accord de la programmation de la sortie à Hiers-Brouage :

Votants : 19 abstentions : 02 ; contre : 00 ; pour : 17

4 . **Acceptation de dons**

Don de 1 500,00 € du Foyer Socio-Éducatif du collège à affecter aux recettes (7468) du voyage scolaire 2022 à Saint-Lary-Soulan.

Vote pour accord :

Résultat du vote d'accord de l'acceptation du don :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

Don de 999,73 € de l'Association des Parents d'Élèves du collège à affecter aux recettes (7468) du voyage scolaire 2022 à Saint-Lary-Soulan

Vote pour accord :

Résultat du vote d'accord de l'acceptation du don :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

5 . **Admission en non-valeur**

À l'initiative de l'Agent comptable, cette procédure a pour objet de constater l'impossibilité de recouvrer une créance.

Mesure d'ordre budgétaire et comptable, elle fait disparaître des écritures de prise en charge une créance irrécouvrable, mais ne modifie pas les droits de l'établissement vis-à-vis du débiteur (≠ remise gracieuse) et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Elle permet d'éviter la poursuite de diligences hors de proportion avec le montant de la recette possible.

Créances proposées à l'admission en non-valeur (243,54 €) :

- ✓ T3 2015-2016 : 16CB12K024823 (83,40 € / 83,40 €)
Dossier retourné par l'huissier (débitur insolvable et saisie sur rémunération inopérante) et frais d'huissier réglés par l'établissement (84,34 €)
- ✓ T2 2017-2018 : 18CB12K026922 (27,02 € / 142,00 €)
- ✓ T3 2017-2018 : 18CB12K026923 (133,12 € / 133,12 €)
Dossier partiellement soldé par l'huissier (saisie sur rémunération)

Vote pour admission en non-valeur :

Résultat du vote d'accord pour l'admission en non-valeur :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

Approbation de la DBM n°3 (type 32 / prélèvement de 243,54 €) permettant l'ouverture des crédits pour la prise en charge des créances irrécouvrables admises en non-valeur :

Résultat du vote pour l'approbation de la DBM :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LE NAOUR informe de la modification de la date de l'épreuve orale du DNB.

Elle aura lieu le jeudi 19 mai au lieu du vendredi 20 mai 2022.

Cette modification permettra aux élèves de 3ème de participer au spectacle de la chorale qui aura lieu à Châteauneuf ce même jour.

Monsieur LE NAOUR demande la validation du CA pour cette modification :

Résultat du vote d'accord de l'acceptation des dons :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

Une question est posée par rapport à la mise en place de l'antenne relais.

19h17 : la séance est levée.